

Sécurité routière sur le chemin de l'école

Conseils aux
parents

SPW | Éditions

OUTILS PÉDAGOGIQUES

Mobilité

A pied
A vélo
En bus, tram, métro...
En voiture
En cyclomoteur et
en moto

IBSR



Wallonie

► Sommaire



L'école à pied 4



L'école à vélo 6



L'école en bus, tram, métro... 10

L'école en voiture 12



L'école en cyclomoteur et en moto 14

**Nous conduisons souvent nos enfants en voiture
pour leur offrir une plus grande sécurité.**

**Or, cela ne les met pas à l'abri de tout accident :
plus de la moitié des enfants tués ou blessés sur la route
sont des passagers de voitures ! Sans compter les problèmes
d'encombrement aux abords des écoles.**

**Essayons donc de trouver d'autres solutions. Peut-être
nos enfants pourraient-ils – parfois – aller à l'école
à pied, à vélo, en transports en commun ou
en covoiturage avec d'autres familles ?**



► L'école à pied

Le trajet

Choisissez le chemin le plus sûr (même s'il n'est pas le plus court) : avec des trottoirs ou des accotements larges et en bon état.

Pour traverser la rue, préférez les endroits qui offrent la plus grande sécurité :

- avec un agent de police ou un surveillant habilité, des feux, un passage pour piétons...
- où les véhicules ne roulent pas trop vite
- où la traversée est courte
- où il n'y a pas trop de véhicules (voitures, camions) qui circulent
- où votre enfant voit bien les véhicules arriver et est bien vu des conducteurs.



**Rien ne sert de courir,
il faut partir à point.**

Faites en sorte que votre enfant quitte la maison suffisamment tôt pour ne pas être pressé par le temps. Il sera ainsi plus prudent et attentif.





Vous accompagnez votre enfant

Profitez du trajet pour lui apprendre les bons comportements.
Cela signifie :

- repérer avec lui les endroits qui peuvent présenter un danger :
entrées de garages et de parkings, allées...
- lui apprendre à traverser une rue :
 - s'arrêter un peu avant le bord du trottoir ou de l'accotement
 - regarder à gauche, puis à droite, et encore à gauche
 - si aucun véhicule n'arrive, traverser sans courir en continuant à bien regarder.

Prenez l'habitude de marcher du côté de la circulation et de placer votre enfant du côté des maisons.



Ne l'attendez jamais
sur le trottoir d'en face :
il risque de traverser
sans regarder pour vous
rejoindre plus vite !

► L'école à vélo

Vous transportez votre enfant à vélo

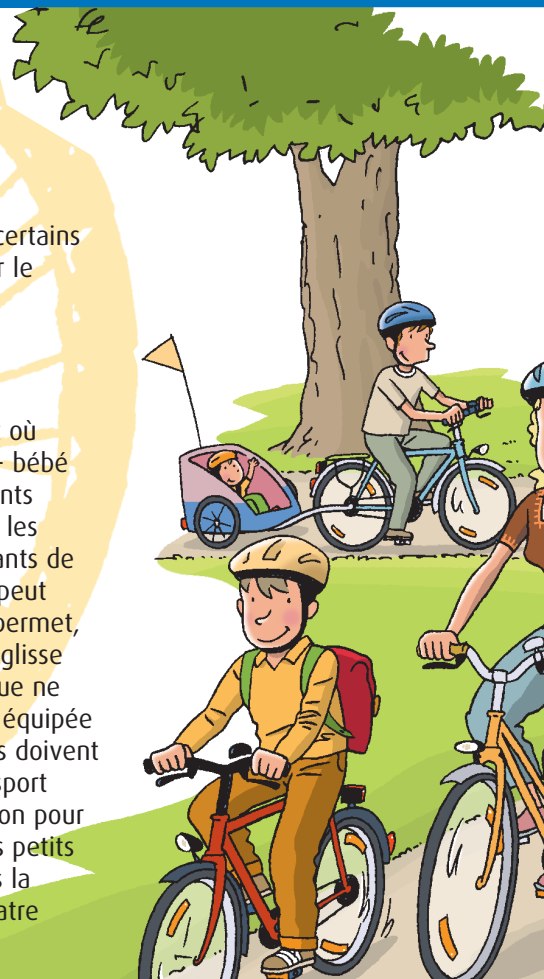
Dans un siège

Installez-le dans un bon siège vélo équipé de sangles et de repose-pieds qui empêchent que les pieds ne se prennent dans les rayons. Choisissez un siège qui a la norme EN 14344, afin d'avoir la garantie qu'il réponde à certains critères de sécurité. Préférez un siège qui se place à l'arrière du vélo et qui se fixe sur le cadre de celui-ci (et non sur le porte-bagages ou au guidon). Attachez votre enfant dans le siège.

Dans une remorque ou un triporteur

Les enfants peuvent voyager dans une remorque ou un triporteur à partir du moment où ils sont capables de se tenir assis, c'est-à-dire entre 6 et 12 mois. Mais avec un siège-bébé et une bonne suspension, c'est dès l'âge de 3 mois que les enfants peuvent y être transportés. Les remorques sont idéales pour les longues distances. On peut y transporter maximum 2 enfants de maximum 7 ans environ. La largeur de la remorque ne peut dépasser 1 mètre. Sa structure protège les enfants et permet, en cas de collision avec une voiture, que la remorque glisse au lieu de se retourner. La masse totale de la remorque ne peut pas dépasser 80 kg, à moins que celle-ci ne soit équipée d'un système de freinage indépendant. Les remorques doivent naturellement être spécialement conçues pour le transport des enfants. Chaque place assise doit offrir une protection pour les mains, les pieds et le dos. La sécurité réclame que les petits passagers soient attachés avec les ceintures présentes dans la remorque. Dans les triporteurs, on peut transporter de un à quatre

! Tant que votre bébé ne peut tenir sa tête droite tout seul, jusque l'âge d'environ 3 mois, il est préférable de ne pas le faire voyager à vélo.





enfants de maximum 7 ans environ. On sent davantage les irrégularités dans le revêtement de la route, ce qui le rend moins adapté aux bébés. Pour les jeunes enfants, les bancs en bois offrent une protection insuffisante. C'est pourquoi, il vaut mieux y installer un siège-bébé ou de vélo. Que ce soit dans le siège, la remorque ou le triporteur, le casque est vivement recommandé pour les petits passagers.

Vous accompagnez votre enfant

Si vous circulez sur la chaussée :

- Au début, il vaut mieux rouler à côté de votre enfant. Placez-vous alors à sa gauche. Vous devrez vous replacer derrière lui lorsque le croisement est impossible.
- Quand votre enfant est plus expérimenté, vous pouvez rouler derrière lui.

Avant le départ, mettez-vous d'accord avec votre enfant sur certains points bien précis.

Exemples : "Si je crie STOP, tu t'arrêtes tout de suite", "A ce carrefour-là, on s'arrête..."

N'hésitez pas à encourager votre enfant pendant le trajet.

A l'arrivée, discutez de ce qui était bien et de ce qui l'était moins.



Pensez à montrer l'exemple car vos enfants apprennent en vous imitant. Respectez le code de la route. Prévoyez les dangers possibles. Soyez courtois avec les autres usagers de la route.



S'il a moins de 9 ans et qu'il circule sur un petit vélo (diamètre des roues de 50 cm maximum), votre enfant peut toujours rouler sur les trottoirs.



► L'école à vélo

Votre enfant va à l'école à vélo seul

Il faut d'abord que vous vérifiiez s'il en est déjà capable. Arrive-t-il à regarder derrière lui et à lever le bras tout en conservant sa trajectoire ? Évalue-t-il correctement les distances et les vitesses des véhicules ? A-t-il conscience des dangers ?

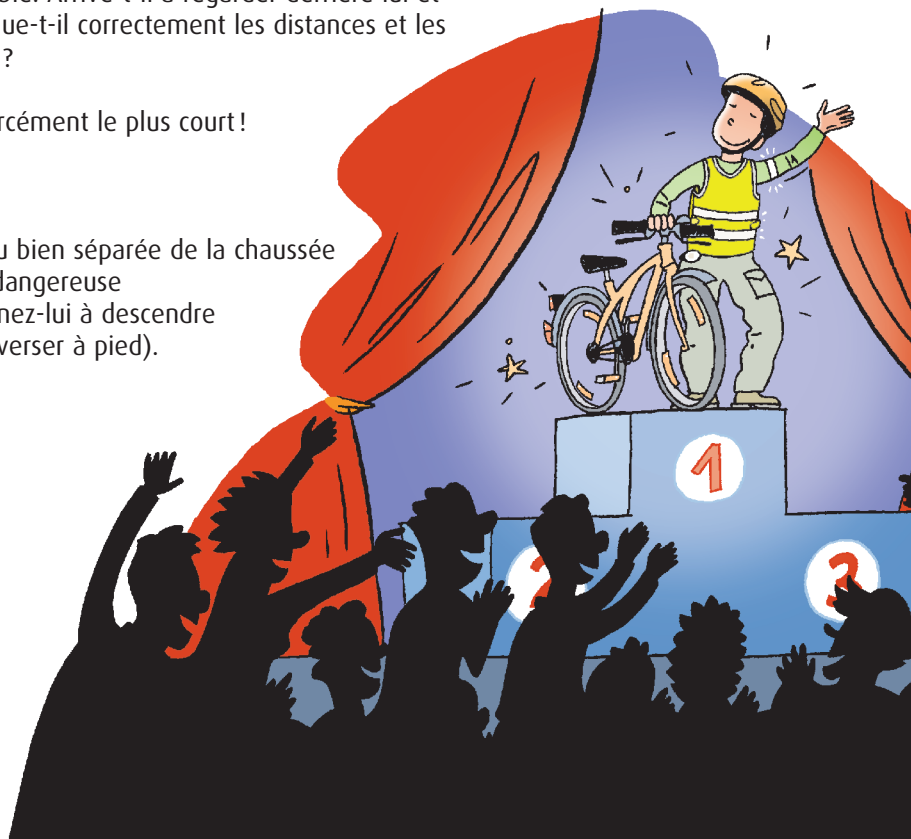
Choisissez un itinéraire sûr. Attention, ce n'est pas forcément le plus court !

La sécurité est augmentée lorsque :

- la vitesse des véhicules est peu élevée
- il y a peu de voitures (camions) qui circulent
- il y a une piste cyclable suffisamment large ou bien séparée de la chaussée
- il n'y a pas de traversée dangereuse
(éventuellement apprenez-lui à descendre de son vélo et à traverser à pied).



Apprenez-lui à communiquer avec les conducteurs : tendre le bras lorsqu'il va changer de direction, chercher leur regard afin de vérifier s'ils l'ont bien vu et s'ils vont le laisser passer...





Connaissez-vous le vélobus ?

Il s'agit d'un groupe d'enfants faisant le trajet de l'école à vélo sous l'encadrement d'adultes.

En pratique : de petits groupes du même quartier se fixent rendez-vous à des endroits précis, ils roulent ensuite accompagnés vers l'école via un itinéraire convenu.

Voir : "Guide du ramassage scolaire à vélo" édité par Pro Velo (www.provelo.org).

L'équipement de l'enfant et de son vélo

- Le vélo de votre enfant doit être à sa taille et en bon état (freins, pneus...).
- Faites porter un casque à votre enfant. La tête d'un cycliste est fragile. En cas de chute ou d'accident, c'est elle qui est le plus souvent touchée, avec des conséquences parfois très graves.
- Attention, en automne et en hiver, les journées sont courtes et votre enfant quittera peut-être la maison alors que le soleil n'est pas encore levé. Ne laissez jamais votre enfant rouler dans l'obscurité si son éclairage ne fonctionne pas et veillez à ce qu'il l'utilise ! Des éléments réfléchissants augmenteront sa visibilité : brassards, chasubles, pinces à pantalons. Pendant la journée, c'est une chasuble de couleur fluo qui le rendra plus visible, surtout par temps gris.
- Pensez à alléger le cartable. Veillez à ce qu'il soit bien fixé sur le porte-bagages ou utilisez un cartable "à dos". Jamais de sac suspendu au guidon.



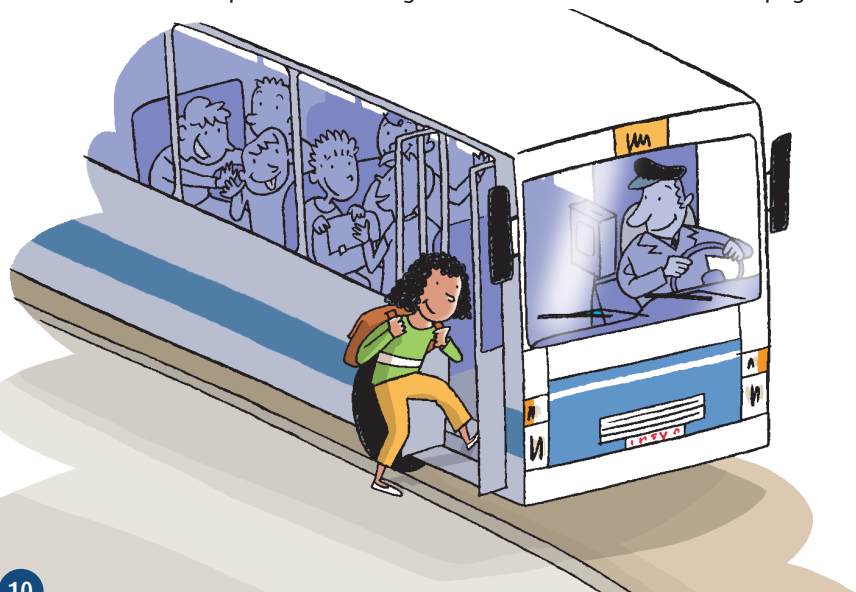
► L'école en bus, tram, métro...

Saviez-vous que les transports en commun constituent le mode de déplacement qui offre la plus grande sécurité ?

Les transports scolaires

Si un transport scolaire est organisé, votre enfant est pris en charge jusqu'à l'école.

La consigne est alors : rester calme pour ne pas déranger ni distraire le chauffeur, s'asseoir, ne pas laisser traîner son cartable dans le couloir. Pas de bousculade lors de la montée et de la descente. Respecter les consignes du chauffeur et de l'accompagnateur.



Prévoyez avec votre enfant ce qu'il doit faire en cas d'imprévu : quel est le bus suivant ? Que fait-il en cas de grève ou d'incident sur la ligne ?



Les transports en commun

Apprenez à votre enfant à lire les horaires qui le concernent. Cherchez avec lui des repères pour qu'il sache quand il doit appuyer sur le bouton pour demander l'arrêt.

A l'arrêt

Il est dangereux de traverser la rue en courant pour prendre son bus ou son tram ! Attirez l'attention de votre enfant sur ce point. Il vaut mieux arriver en retard que de prendre un tel risque !

Apprenez-lui à se tenir loin du bord de la chaussée où il attend. En métro, les consignes sont : on ne s'approche pas du bord du quai et on ne monte plus lorsque le signal sonore retentit car les portes risquent de se refermer à tout moment.

Pendant le trajet

Votre enfant ne doit pas rester près des portes mais aller s'asseoir ou se tenir aux barres verticales.

La consigne est la même que dans les transports scolaires : rester calme pour ne pas déranger ni distraire le chauffeur, ne pas laisser traîner son cartable dans le couloir.

A l'arrivée

Apprenez à votre enfant à attendre que le bus ou le tram soient repartis pour traverser la rue. S'ils ne redémarrent pas tout de suite, apprenez à votre enfant à traverser sur le passage piéton. S'il n'y en a pas, apprenez-lui à traverser loin derrière ou loin devant le bus ou le tram.



Votre enfant ira bientôt à l'école seul.

Faites plusieurs fois le trajet à pied/à vélo/en transports en commun avec lui avant qu'il ne l'effectue seul. Repérez avec lui les endroits où il devra faire particulièrement attention. Commencez l'entraînement pendant un congé, continuez-le après la rentrée.

► L'école en voiture

Avant de démarrer, tout le monde s'attache.

Même si le trajet est très court. Même si vous ne passez que par des rues calmes. Faites voyager votre enfant dans un siège-auto si possible jusqu'à 18kg (4-5 ans) ou plus tôt si la tête de l'enfant dépasse du dossier du siège. Les rehausseurs protègent correctement les enfants qui pèsent au minimum 15 kg. Qu'elle soit utilisée seule ou en combinaison avec un rehausseur, la ceinture doit toujours être portée correctement. Ne la faites jamais passer sous le bras ou derrière le dos de l'enfant.

Votre vitesse

Les réactions des enfants sont imprévisibles.

Voir un enfant en rue = prudence !

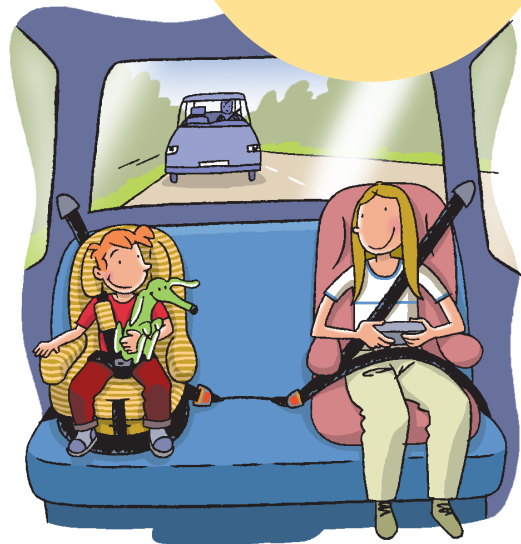
Ne dépassez pas le 30 km/h aux abords des écoles. Savez-vous que, même à une vitesse de 30 km/h, une voiture qui renverse un piéton peut le tuer ?

A cette vitesse, le piéton court 5% de risque de perdre la vie.

S'il est renversé à 50 km/h, le risque de décès atteint 45% !

Les enfants de moins de 1,35 m doivent voyager dans un dispositif de retenue adapté (siège ou rehausseur). Pour les plus grands, la ceinture seule peut suffire.

Les enfants peuvent toujours voyager à l'avant de la voiture à condition d'être attachés comme la loi le prévoit.





Mal garé ? Danger pour les enfants !

Arrêtez-vous à des endroits réglementaires, même si ce n'est que pour deux minutes (pas en double file, ni sur l'arrêt de bus, la piste cyclable, le passage pour piétons ou le trottoir !). N'ayez pas peur d'aller vous garer un peu plus loin et de faire quelques pas pour accompagner votre enfant.

Une voiture mal garée peut empêcher un enfant qui veut traverser de bien voir et d'être vu. Une voiture arrêtée sur le trottoir ou la piste cyclable oblige les piétons et les cyclistes à aller sur la chaussée où ils courent plus de danger.

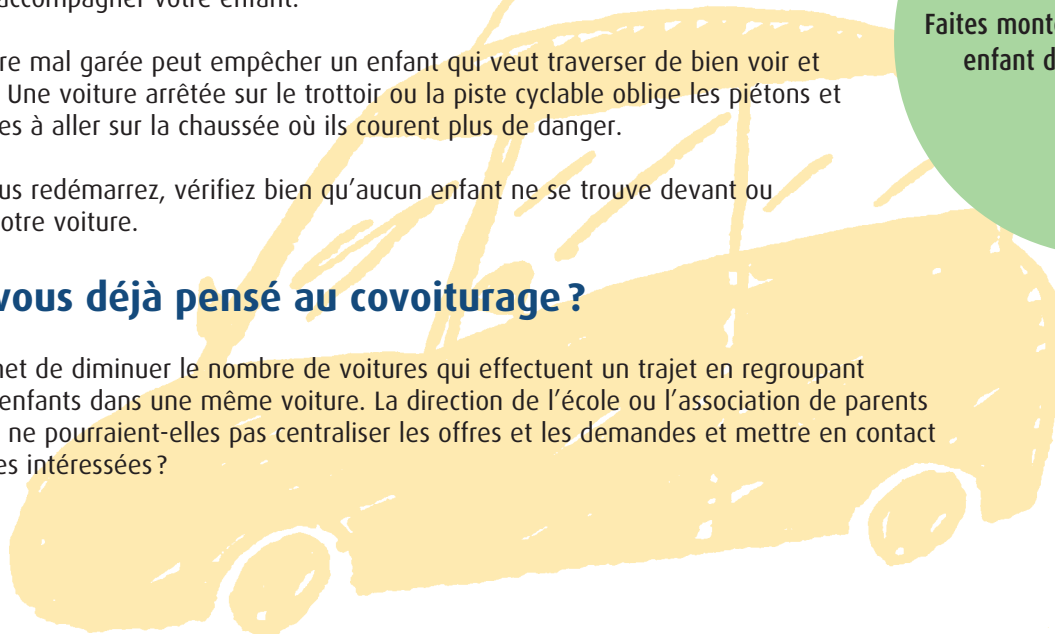
Quand vous redémarrez, vérifiez bien qu'aucun enfant ne se trouve devant ou derrière votre voiture.

Avez-vous déjà pensé au covoiturage ?

Cela permet de diminuer le nombre de voitures qui effectuent un trajet en regroupant plusieurs enfants dans une même voiture. La direction de l'école ou l'association de parents de l'école ne pourraient-elles pas centraliser les offres et les demandes et mettre en contact les familles intéressées ?



Faites monter et descendre votre enfant du côté du trottoir.



► L'école en cyclomoteur et en moto



Qui peut être passager?

Cela dépend de l'âge de l'enfant et de la catégorie de la moto / du cyclomoteur.

- Les enfants de moins de 3 ans ne peuvent pas être transportés sur un cyclomoteur ou sur une moto.
- Les enfants de 3 ans ou plus et de moins de 8 ans ne peuvent pas être transportés sur une moto de plus de 125 cm³.
- Les enfants de 3 ans ou plus et de moins de 8 ans peuvent voyager sur un cyclomoteur à deux roues ou une moto de maximum 125 cm³ à condition d'être transportés dans un dispositif de retenue pour enfants adapté.

Le casque, évidemment

Le port du casque est obligatoire pour le conducteur comme pour le passager. La plus petite taille pour un casque moto est de 50 cm de tour de tête, ce qui correspond à un âge moyen d'environ 4 ans. Il doit être homologué selon la dernière norme européenne : ECE-R 22.05. Ne pas utiliser de casque de vélo, de rollers ou de ski!

Comment l'enfant doit-il être équipé pour circuler à moto ?

En plus du casque, il doit porter des gants, une veste à manches longues et un pantalon ou une combinaison ainsi que des bottes ou des bottillons qui protègent les chevilles.



Rendez votre enfant bien visible en automne et en hiver.

Optez pour un manteau de couleur claire ou vive, une veste, un cartable, des chaussures, avec des éléments réfléchissants intégrés, une chasuble fluo s'il est à vélo. On trouve également dans le commerce des pièces de tissus réfléchissants à coudre ou à coller sur les vêtements.



**Rédaction :**

Lynn Dupuis et Bénédicte Vereecke

Merci à tous ceux qui ont relu cette brochure et particulièrement à Geneviève Mattez et Marie-Claire Schmitz de la Ligue des Familles.

Mise en page : www.mazygraphic.be

Dessins : Frédéric Thiry

Cette brochure a été imprimée en mai 2016.
Son contenu correspond aux données disponibles à cette date.

Nouvelle édition:

Service public de Wallonie

Direction générale opérationnelle de la Mobilité et des Voies hydrauliques (DGO2)

Direction de la Planification de la Mobilité -

Cellule Education à la Mobilité et à la Sécurité Routière (EMSR)

Boulevard du Nord, 8

5000 NAMUR

Tel: 081/77.31.40

Mail: mobilite@spw.wallonie.be

Editeur responsable :

Yvon LOYAERTS, Directeur Général, DGO2 - Service public de Wallonie

Dépôt légal : Service public de Wallonie - mai 2016 - D/2016/11802/47

ISBN : 978-2-8056-0213-9

Tous droits réservés

Cette brochure peut être téléchargée gratuitement à partir du Portail wallon de la Mobilité:
<http://mobilite.wallonie.be>



Service public
de **Wallonie**

DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE
DE LA MOBILITÉ ET DES VOIES HYDRAULIQUES

Boulevard du Nord 8 B-5000 Namur

Mail: mobilite@spw.wallonie.be • mobilite.wallonie.be • wallonie.be

